

+

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU 21 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un octobre 2024 à 20h00, les membres du comité syndical, dûment convoqués le dix-sept octobre deux mil vingt-quatre, se sont réunis, à la mairie de Romazy, sous la Présidence de Monsieur Patrick BESNARD, président

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 7

Étaient présents : BATAIS Loïc BESNARD Patrick, BRUNEL Jean- Claude, GUEROC Caroline, LOHIER Fernande, TISON Nadine, TISON Valentine,
Excusés : CHARTIER Marie Thérèse
Secrétaire de Séance : GUEROC Caroline

Début de séance : 20h00

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 08 juillet 2024.

2024-14 Présentation du photocopieur par la société REX-ROTARY

Après échanges, les membres du conseil du SIRS décident qu'il convient d'établir d'autres devis, notamment auprès de l'entreprise « ASI » avec laquelle la mairie de Rimou travaille depuis plusieurs années.

2024-15 Proposition de financement de matériel numérique

Madame GUERIN présente deux devis pour l'achat de matériel numérique destiné à l'école, en détaillant plusieurs options de financement (par lots ou en intégralité avec recours à des aides).

Un autre devis sera demandé à la société EXIG.

2024-16 Point sur l'emploi du temps de Madame PEUVREL

Depuis plusieurs semaines, Madame Monique PEUVREL ne peut assurer l'entretien de la cantine après la fin du service, par manque de temps.

Le conseil du SIRS décide de discuter avec Madame PEUVREL d'une nouvelle organisation de la cantine.

Madame TISON et Madame LOHIER rencontreront Madame PEUVREL afin de trouver les meilleures solutions.

D'autres points ont été abordés, notamment, les commandes. Pour plus de facilité et de réduction des frais, il est décidé de regrouper les commandes alimentaires pour une période de 15 jours. Les commandes seront faites durant le temps de travail.

Les frites de la Baie (Des frites fraîches), seront commandées pour la cantine, afin de gagner du temps et de faciliter le service.

Les pommes de terre Bio de Saint Aubin d'Aubigné seront également commandées.

Après en avoir délibéré, le conseil du SIRS décide :

-De regrouper les commandes alimentaires sur une période de 15 jours et de commander des frites fraîches pour la cantine, en se fournissant auprès des producteurs locaux. Cette organisation vise à faciliter le service et à gagner du temps tout en favorisant les produits locaux et bio.

2024-17 Mise en place d'un certificat administratif pour le remboursement des frais avancés par les élus.

Un certificat administratif est mis en place afin que les élus puissent avancer les frais. Il conviendra de présenter les tickets de caisse pour obtenir un remboursement.

Après en avoir délibéré, le conseil du SIRS vote à l'unanimité la mise en place de ce certificat administratif sous présentation des tickets de caisse pour effectuer le remboursement.

2024-18 Point financier

Les salaires et charges salariales pour les dix premiers mois de 2024 s'élèvent à 67 280 euros contre 61 320 euros pour les dix premiers mois de 2023, soit une augmentation de 5 960 euros (+9.7%).

2024-19 Tarif de dépassement d'horaires garderie et cantine

Un bilan sera effectué concernant les tarifs de la cantine et les horaires de la garderie.

2024-20 Renouvellement de contrat de Virginie LOUET

Le contrat de Madame Virginie LOUET est renouvelé pour un an.

Après en avoir délibéré, le conseil du SIRS, vote à l'unanimité le renouvellement du contrat de Madame Virginie LOUET

Questions Diverses

Présentation du responsable d'Aglo Cogléo pour une formation aux gestes premiers secours.

Le Conseil décide de se renseigner auprès d'autres associations et de l'assurance Groupama.

La séance est levée à 22h30

BATTAIS LOIC	BESNARD PATRICK	BRUNEL JEAN CLAUDE	CHARTIER MARIE- THERESE
GUEROC CAROLINE	LOHIER FERNANDE	TISON NADINE	TISON VALENTINE